

<http://divergences.be/spip.php?article3266>



Kamel Daoud

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2021 - Chroniques du temps qui passe - février -

Date de mise en ligne : vendredi 5 mars 2021

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

{{}}

Des imams soumis à la loi française ? Il faut d'ores et déjà s'attendre à trois attaques. Celle des décoloniaux en général, car il est « interdit » de décoloniser l'islam, de le dissocier de la mémoire culpabilisante de la colonisation – et de la rente qu'elle assure. Vieille antienne que celle de présenter l'islam comme la propriété des victimes de la colonisation et de dénier par conséquent toute possibilité de réflexion sous peine d'être accusé d'agression, d'islamophobie ou d'intelligence avec l'ennemi colonisateur.

Dans la perpétuelle guéguerre entre les différentes factions de l'islam français, chacune sous l'emprise d'un pays décolonisé, les tentatives opérées depuis Alger, Rabat ou Tunis pour garder des leviers d'influence ne sont pas les seules choses à craindre. Il y a aussi cet a priori que l'islam est la religion des victimes de la colonisation. Un islam de France ne peut naître si on ne coupe pas ce lien. Il faut donc replacer la religion musulmane dans son universalité, pour permettre à ses croyants de vivre leur foi sans en faire une collection de stigmates.

Le Monde 30 janvier